



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 17 octobre 2023

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,  
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h07 et levée à 19h30*

#### **Étaient présents :**

**G.B.M :** AEBISCHER Élise ; BAILLY Guillaume ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; CONTINI Jean-Claude ; DEVESA Cyril ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JOUFFROY Jean-Marc ; LEGAIN Olivier ; MESNIER Christian ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ; TERZO André ;  
**C.C.L.L :** COULET Gérard ; GARNIER Christophe ; MONNIER Alain ; OUDET Alain suppléant de M. Emmanuel CRETIN ; STADELMANN Jean-Claude ;  
**C.C.V.M :** AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

#### **Étaient excusés :**

**G.B.M :** BAEHR Frédérique suppléante de M. Sébastien COUDRY ; COUDRY Sébastien ; DUSSAUCY Nadine ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; JACQUIN Denis ; LAMBERT Marie ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MAILLARD Valérie ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; ROUX Jean-Hugues ; VIPREY Maryse suppléante de M. Denis JACQUIN ;  
**C.C.L.L :** CHOPARD Félix ; CRETIN Emmanuel ; LIME Angèle  
**C.C.V.M :**

**Secrétaire de séance :** Franck BERNARD

#### **Procuration de vote :**

**Mandant :** Félix CHOPARD ; Marie LAMBERT ; Valérie MAILLARD ; Jean-François MÉNESTRIER

**Mandataire :** Jean-Marc BOUSSET ; Guillaume BAILLY ; Cyril DEVESA ; Franck BERNARD

**Objet : 3C.Signature du Projet Alimentaire Territorial du Grand Besançon Métropole  
-niveau 2  
2023/10\_09-53**

PRÉVENTION

**SIGNATURE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL  
DU GRAND BESANÇON MÉTROPOLE - NIVEAU 2**

**Rapporteur** : Monsieur Olivier LEGAIN, Vice-Président

**1. CONTEXTE**

La question de l'alimentation est au croisement de nombreuses problématiques : questions de santé publique, d'insertion sociale, d'aménagement du territoire, de développement économique ; c'est aussi une thématique qui occupe une place majeure dans la transition écologique et énergétique.

A l'échelle locale, c'est la notion même de résilience alimentaire qui doit être interrogée. Comment construire un système alimentaire résilient, capable de résister aux perturbations et de s'en remettre d'une manière qui garantit à tous une alimentation suffisante, adaptée et accessible ?

L'alimentation concerne également le domaine des déchets, à travers la question du gaspillage alimentaire qui représente 150 kg/hab/an tout au long de la chaîne alimentaire (production, transport, consommation). Au niveau local, le gaspillage alimentaire a été évalué à 13 kg/hab/soit 3 000 tonnes par an (chez les ménages uniquement).

**2. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL DE GRAND BESANÇON MÉTROPOLE**

Depuis trois ans, Grand Besançon Métropole travaille avec un ensemble de partenaires au développement du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Grand Besançon Métropole, et pour formaliser ce projet, une Charte du PAT de l'Agglomération Bisontine a été signée en 2020.

Les objectifs du PAT sont :

- accompagner le changement des pratiques de consommation vers une alimentation équilibrée, durable, locale
- orienter et développer la production locale pour mieux répondre aux besoins
- structurer l'offre locale, développer et mobiliser les filières de transformation et de distribution.

Grand Besançon Métropole assure l'animation du PAT et mène des projets dans ses domaines de compétence.

Le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation a reconnu officiellement le PAT au niveau 1, en mai 2021. Cette reconnaissance, d'une durée de 3 ans, prendra fin au mois de mai 2024. Grand Besançon Métropole envisage donc de candidater au niveau 2, avant le 31 décembre 2023.

Dans cet objectif, les 14 signataires de la Charte du PAT ont été réunis le 23 juin dernier et ont échangé sur la volonté commune d'intégrer le niveau 2 et, dans cet objectif, d'élaborer un futur programme d'actions opérationnelles.

Le SYBERT, signataire de la charte, s'est fortement impliqué dans ce plan, notamment à travers le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire. A ce jour, 7 services de restauration scolaire ont été accompagnés et 7 nouveaux le seront sur l'année scolaire 2022-2023.

Il est proposé que le SYBERT, en tant que signataire actuel, poursuive son engagement dans la démarche.

Le plan d'action comportera, conformément au projet de mandat et au PLPDMA :

- la poursuite de l'accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire
- l'accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès d'un gros producteur de biodéchets
- l'expérimentation du « Crumbler » auprès des boulangers
- la réflexion sur la mise en place d'une conserverie
- la réflexion sur la récolte de fruits et légumes issus de vergers et potagers en lien avec la Banque Alimentaire
- l'animation d'ateliers grand public « anti-gaspi »

La SYBERT travaillera avec un ensemble de partenaires (Francas, UFCV, Familles Rurales, Communes, Traiteurs, Banque alimentaire du Doubs, Chambre des Métiers et de l'Artisanat...).

**À l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la poursuite de l'engagement du SYBERT dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Grand Besançon Métropole, ainsi que, si cette modalité était nécessaire, autorise le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à cette démarche.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

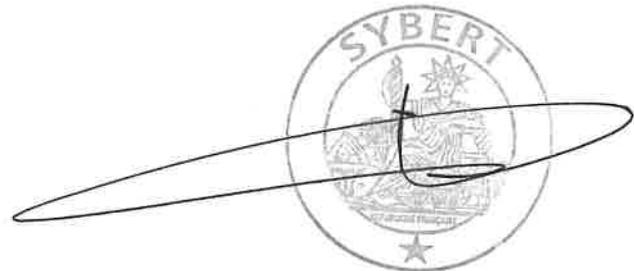
Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Secrétaire de séance,

BERNARD Franck



Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Reçu en préfecture le 27/10/2023

Publié le



ID : 025-252508247-20231017-2023\_10\_09\_53-DE